

CAP agricole SAPVER

Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Le CAP est un diplôme professionnel national de niveau V qui s'obtient en deux ans de formation. Il permet par la suite d'intégrer le Bac pro SAPAT ou d'envisager une insertion professionnelle dans de nombreux domaines du service à la personne, du paramédical ou de l'accueil vente.

Conditions d'admission

Le cycle de formation est ouvert aux élèves issus d'une classe de Troisième de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Agriculture.

L'admission se fait sur dossier d'orientation instruit par le collège d'origine avec avis favorable du conseil de classe du 3^e trimestre, dans le cadre de la procédure académique AFFELNET de l'Éducation Nationale.

✂ Vérifier que les conditions de la procédure AFFELNET sont remplies, auprès du collège d'origine ✂

Organisation de la formation

L'enseignement obligatoire

La formation est organisée en modules :

- modules d'enseignement général : maths, anglais, français, histoire-géographie, biologie, économie, éducation socio-culturelle, EPS,
- modules d'enseignement professionnel qui permettent d'acquérir les bases techniques et la connaissance du milieu professionnel : économie familiale et sociale, économie, éducation socio-culturelle, biologie, sciences et techniques professionnelles,
- des modules de spécialité professionnelle pour l'acquisition de savoirs et savoir-faire : économie familiale et sociale, gestion commerciale, éducation socio-culturelle, biologie, français, informatique, pratique professionnelle.

Se rajoute un Module d'Initiative Professionnelle (MIP), qui permet de proposer aux apprenants des compléments de compétences dans le secteur professionnel des services aux personnes et de l'accueil-vente.

Les stages

Périodes en entreprise :

Ils font partie intégrante de la formation et complètent l'enseignement. 12 semaines sont réalisées sur les deux ans du cycle.

- 5 semaines au moins dans une structure de services aux personnes.
- 5 semaines au moins dans une entreprise de vente (secteur alimentaire).

Les stages peuvent être réalisés au sein de structures publiques ou privées, après validation de l'équipe pédagogique :

- écoles, crèches,
- milieu hospitalier, structures accueillant des personnes handicapées,
- centres de loisirs, village de vacances,
- structures liées à l'accueil et/ou la vente : magasins de proximité, diverses surfaces de vente, (secteur alimentaire),
- etc.

Durant leurs périodes de stage, les élèves participeront aux activités suivantes :

- pour le secteur des services à la personne : préparation des repas et service en milieu familial ou collectif, confort de la personne, entretien des locaux et du linge, animation,
- pour le secteur de l'accueil-vente : connaissance des produits et/ou des services, approvisionnement et stockage, mise en vente des produits et/ou services, accueil des publics.

Stage collectif : 1 semaine prise sur la scolarité.

Remarque : possibilité de 1 à 6 semaines supplémentaires selon le projet individuel des élèves.

CAP agricole SAPVER

Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural

Volumes horaires hebdomadaires			
Français	1h75	Economie - Gestion commerciale - ESF	1h50
Mathématiques	1h75	Sciences et Techniques Professionnelles	9h00
Histoire - Géographie	1h00	Heures destinées aux projets	5h00
Biologie - Ecologie	1h00	Enseignement optionnel	
Éducation Socio-Culturelle	2h00	Ski (pendant la saison hivernale)	08h00
Éducation Physique et Sportive	2h00	Montagne	04h00
Informatique	1h50	Sports équestres	04h00
Physique-chimie	0h50		

Obtention du diplôme

L'examen comporte deux groupes d'épreuves :

- sept épreuves évaluées par l'équipe pédagogique en contrôle en cours de formation (CCF),
- une épreuve facultative (option sportive)
- une épreuve terminale (oral)

Une note inférieure à 10/20 à l'épreuve « cahiers de stage » est éliminatoire pour l'examen.

L'évolution possible des diplômés

Le titulaire du CAP agricole SAPVER peut poursuivre son parcours en intégrant une 1^{ère} professionnelle en Services aux personnes.

Il est également dispensé des épreuves d'admissibilité pour les concours suivants : Diplômes d'Etat d'auxiliaire de vie sociale, d'aide-soignante, d'aide médico-psychologique, d'auxiliaire de puériculture.

Dans la fonction publique, le titulaire du diplôme peut être recruté sur un poste d'agent de service de collectivité.

Après le CAPa

L'insertion professionnelle

Ce diplôme vise majoritairement l'insertion professionnelle. Le titulaire du CAP est un employé qualifié qui exerce son activité tant à domicile que dans des structures accueillant :

- des enfants : crèche, halte garderie, écoles, centre d'accueil et de loisirs,
- des personnes malades ou en fin de vie : hôpitaux, cliniques, service d'hospitalisation à domicile,
- des personnes en situation de handicap : IME, instituts éducatifs, foyers, structures de rééducation, etc.
- des personnes âgées dépendantes : EHPAD, accueil de jour, etc.
- des familles : centre d'accueil mère-enfant, centre de réinsertion sociale, etc.
- des touristes et des clients : diverses structures de vente, magasins de proximité, chambres d'hôtes, villages de vacances, etc.

Options sportives

Option ski. Elle est organisée durant le deuxième trimestre (saison de ski) ; elle a pour finalité la préparation aux tests d'entrée des brevets de moniteur de ski alpin et d'un diplôme pisteur-secouriste. Elle a lieu deux après-midi par semaine dont le mercredi après-midi (présence obligatoire), et comporte également une semaine de stage par an.

Option montagne. Elle est complémentaire de l'option ski sur les 1^{er} et 3^{ème} trimestres de l'année scolaire. Elle permet d'envisager les diplômes d'accompagnateur en moyenne montagne et de moniteur d'escalade. Elle a lieu un après-midi par semaine ainsi que quelques journées banalisées dans l'année.

Option sports équestres. Elle a deux objectifs : le passage des « galops » et la préparation aux Capacités Équestres Professionnelles (CEP 1 et/ou 2). Elle a lieu un après-midi par semaine et comporte également une semaine de stage par an.